



FONDATION
**PERCE
NEIGE**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

SOMMAIRE

Édito du président	3
Actualités et projets	4/5
Temps forts de la vie des Maisons	6
Carte de France des Maisons et services Perce-Neige	9
Organisation et équipes de la Fondation	10/11
Rapport financier	12/22



ÉDITO

L'année 2024 a marqué une nouvelle étape importante pour la Fondation Perce-Neige, dans la continuité de notre plan stratégique 2021-2025. Nous avons poursuivi, avec constance et détermination, le développement de notre mission au service des personnes en situation de handicap.

Sur le plan des activités, 2024 a été une année de structuration et de consolidation : pas d'ouverture de nouvelle Maison, mais deux mandats de gestion qui vont nous permettre de renforcer nos actions, notamment dans le domaine de l'habitat partagé (avec l'association Foyer Richebourg et l'association des Compagnons de Camille) et un rapprochement (avec l'association de Faugeras). Ainsi que l'ouverture de services complémentaires : équipes mobiles, accueils de jour et formations professionnelles via Perce-Neige Formation, désormais certifiée Qualiopi.

Notre projet phare à Boulogne-Billancourt a poursuivi sa mise en œuvre avec la création des associations Perce-Neige LIVE! et Perce-Neige-Cinéma, entités dédiées à l'inclusion professionnelle. Une promesse de bail emphytéotique de 99 ans a été signée avec la Ville, et le permis de construire déposé.

Le volet immobilier de nos actions a été particulièrement dense : chantiers lancés à Floing, Crémieu, Chauché ou Saint-Paul-en-Jarez, rénovation de plusieurs Maisons et inauguration du nouveau foyer de vie de Condorcet. Une charte architecturale a été élaborée, après une concertation avec les professionnels, pour garantir qualité et cohérence de nos nombreuses réalisations futures et dans l'optique de

permettre à tous les résidents d'être encore mieux « chez eux », dans des lieux non seulement adaptés à leurs besoins mais également aussi proches que possibles d'une maison chaleureuse et personnalisée.

Face à la croissance à venir, plus de 420 nouvelles places déjà autorisées devant ouvrir dans les cinq ans, nous avons renforcé notre organisation : création d'une direction de la maîtrise d'ouvrage, en charge des projets immobiliers, modernisation des outils de gestion des ressources humaines et de gestion comptable, amélioration continue de la qualité, déploiement du logiciel NETVie pour optimiser le suivi de l'accompagnement des résidents, recrutement d'un responsable du contrôle interne etc.

À travers toutes ces actions, c'est une dynamique collective que nous entretenons, animée par une exigence de qualité, un souci d'efficacité, et un objectif constant : offrir à chaque résident un accompagnement digne, humain et épanouissant.

Je remercie chaleureusement nos équipes, partenaires et bienfaiteurs pour leur engagement essentiel à nos côtés, qui est le moteur de toutes nos réalisations.

Christophe Lasserre-Ventura
Président Fondation Perce-Neige

ACTUS & PROJETS

► Consolidation de notre développement avec trois nouveaux rapprochements

Deux mandats de gestion ont été établis avec les associations Foyer Richebourg (Loire-Atlantique) et Les Compagnons de Camille (Vienne), en vue de futures fusions et nous assurons depuis le début de l'année la gestion directe de l'association de Faugeras, en Corrèze.

► Deux nouvelles activités et un accueil renforcé

Lancement de deux nouvelles activités : une équipe mobile dédiée à l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes, rattachée à la Maison d'Avignon, et un accueil de jour à la Maison de La Gaude, fruit d'un projet de longue date. Par ailleurs, des places supplémentaires ont été ouvertes dans les accueils de jour des Maisons d'Avignon, Colombes et Brissac.

► Deux nouvelles entités pour l'inclusion

Création de deux associations, Perce-Neige LIVE et Perce-Neige Cinéma, futures structures de gestion du projet d'inclusion professionnelle à Boulogne-Billancourt.

► Perce-Neige Formation en plein essor

Perce-Neige Formation a obtenu les agréments nécessaires, dont QUALIOPi, pour la formation continue et par apprentissage. L'activité a démarré et se développe rapidement, portée par les Maisons Perce-Neige et une demande externe croissante.

► Un fort développement immobilier

Plusieurs projets majeurs ont avancé : les premières pierres ont été posées pour les nouvelles Maisons de Floing et Crémieu, les rénovations et extensions se sont poursuivies à Colombes et Courbevoie, et les chantiers des habitats inclusifs de Chauché et de l'extension de Saint-Paul-en-Jarez ont été lancés. Nous avons aussi initié le chantier de la deuxième Maison Perce-Neige à Marseille.

► Une nouvelle étape pour la Maison de Condorcet

Inauguration du nouveau foyer de vie de la Maison de Condorcet, en remplacement des anciens bâtiments désormais cédés.

► Élaboration de la Charte architecturale des Maisons Perce-Neige

Finalisation de la Charte architecturale des Maisons Perce-Neige, le document complet et détaillé qui constitue désormais un guide essentiel pour orienter nos choix en matière de construction et de rénovation, tant pour notre maîtrise d'ouvrage que pour les architectes impliqués. Cette charte est un outil fondamental pour assurer la cohérence et la qualité de nos projets immobiliers d'aujourd'hui et de demain dans le respect de notre volonté constante d'offrir aux résidents un cadre de vie où ils soient pleinement « chez eux ».

► Renforcement des ressources pour accompagner la croissance

Face à l'essor rapide de nos projets immobiliers et à l'ouverture prochaine de 420 nouvelles places, nous avons créé une direction dédiée à la maîtrise d'ouvrage. Parallèlement, les moyens du siège ont été renforcés en comptabilité, ressources humaines, maintenance, qualité et gestion des libéralités, pour soutenir l'expansion de nos activités médico-sociales. Entre 2021 et 2029, grâce à ces développements et aux fusions programmées, la Fondation prévoit une augmentation de plus de 700 places, soit près de 80 % de croissance.

► Nouveaux projets et perspectives

Des réflexions avancent sur la création d'activités connexes, telles que les vacances adaptées et la protection des majeurs (tutelles et curatelles), tandis que le projet majeur Perce-Neige LIVE! à Boulogne-Billancourt progresse avec la signature d'une promesse de bail emphytéotique avec la Ville pour la mise à disposition du site de l'espace Bernard PALISSY et le dépôt du permis de construire en fin d'année.

► Qualité de l'accompagnement renforcée

Nous avons généralisé une démarche d'amélioration continue de la qualité, alignée sur le référentiel de la Haute Autorité de Santé, avec une évaluation de chaque établissement tous les cinq ans.

► Éthique et innovation au service de l'accompagnement

Le nouveau Comité de réflexion éthique a lancé la formalisation des pratiques dans chaque Maison, tandis que le déploiement du logiciel NETVie a amélioré le suivi des activités et la traçabilité des soins pour optimiser la qualité du service dans les Maisons.

► Nouvelle dynamique de ressources humaines et amélioration des recrutements

L'arrivée d'une responsable recrutement, l'adoption de nouveaux outils et le développement des formations ont dynamisé les embauches. Malgré des défis persistants liés à la stabilité du personnel et aux coûts d'intérim, cette évolution améliore significativement la situation financière des établissements.

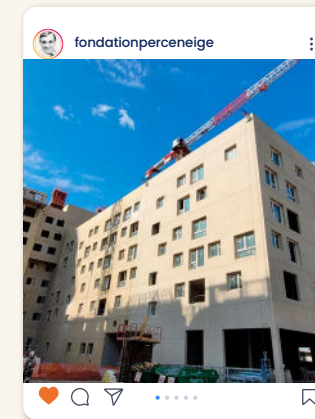
► Renforcement du pilotage financier et gestion optimisée

Les systèmes de gestion comptable et des ressources humaines ont intégré de nouvelles fonctionnalités pour accroître leur efficacité. La mise en œuvre d'un contrôle interne, confiée à un responsable dédié, s'est accompagnée de la généralisation des dialogues de gestion avec les Maisons où les enjeux budgétaires sont les plus forts, favorisant ainsi un pilotage financier renforcé et un meilleur accompagnement depuis le siège.

Première pierre
Maison Perce-Neige de Crémieu.



Travaux de la deuxième
Maison Perce-Neige de Marseille.



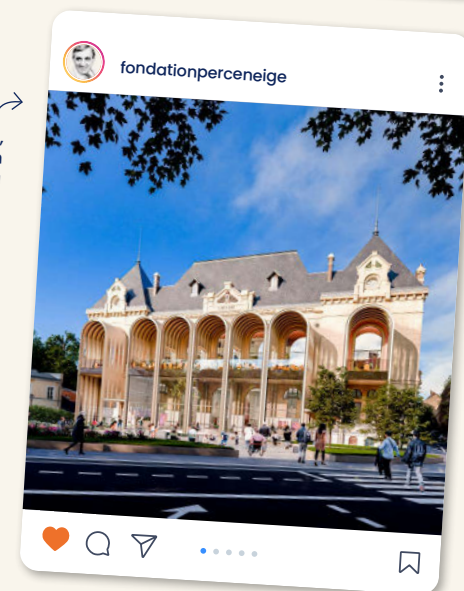
Première pierre
Maison Perce-Neige de Floing.



Inauguration du nouveau
foyer de vie de la Maison
de Condorcet.



Perce-Neige Live,
futur projet d'inclusion
professionnelle à
Boulogne-Billancourt.
Signature d'une promesse
de bail emphytéotique.



Élaboration de la Charte
Architecturale des Maisons
Perce-Neige.



Déploiement du nouveau
logiciel DUI, NETVie.

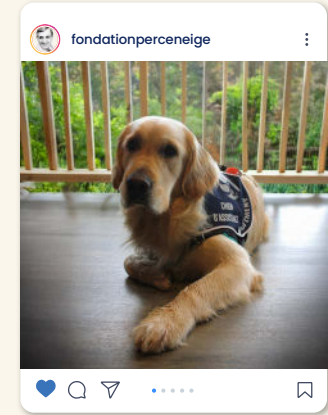


Mandat de gestion avec l'association
"Les Compagnons de Camille".



Obtention de l'agrément Qualiopi
pour Perce-Neige Formation.

TEMPS FORTS DE LA VIE DES MAISONS



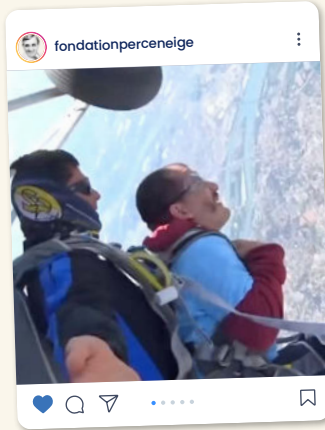
Un nouveau chien d'accompagnement social à la Maison Perce-Neige de Boussay!



Hélène Le Fur, directrice de la Maison Perce-Neige de Sèvres, prend sa retraite.



Dans les Maisons Perce-Neige, on ne rate jamais une occasion de feuilleter la presse!



Samy, résident de la Maison Perce-Neige de Castelnaud, réalise son rêve, sauter en parachute.



Le Duoday, c'est 365 jours sur 365 dans les Maisons Perce-Neige!



Brut a passé une journée avec les résidents dans une Maison Perce-Neige avec Bruno Solo.



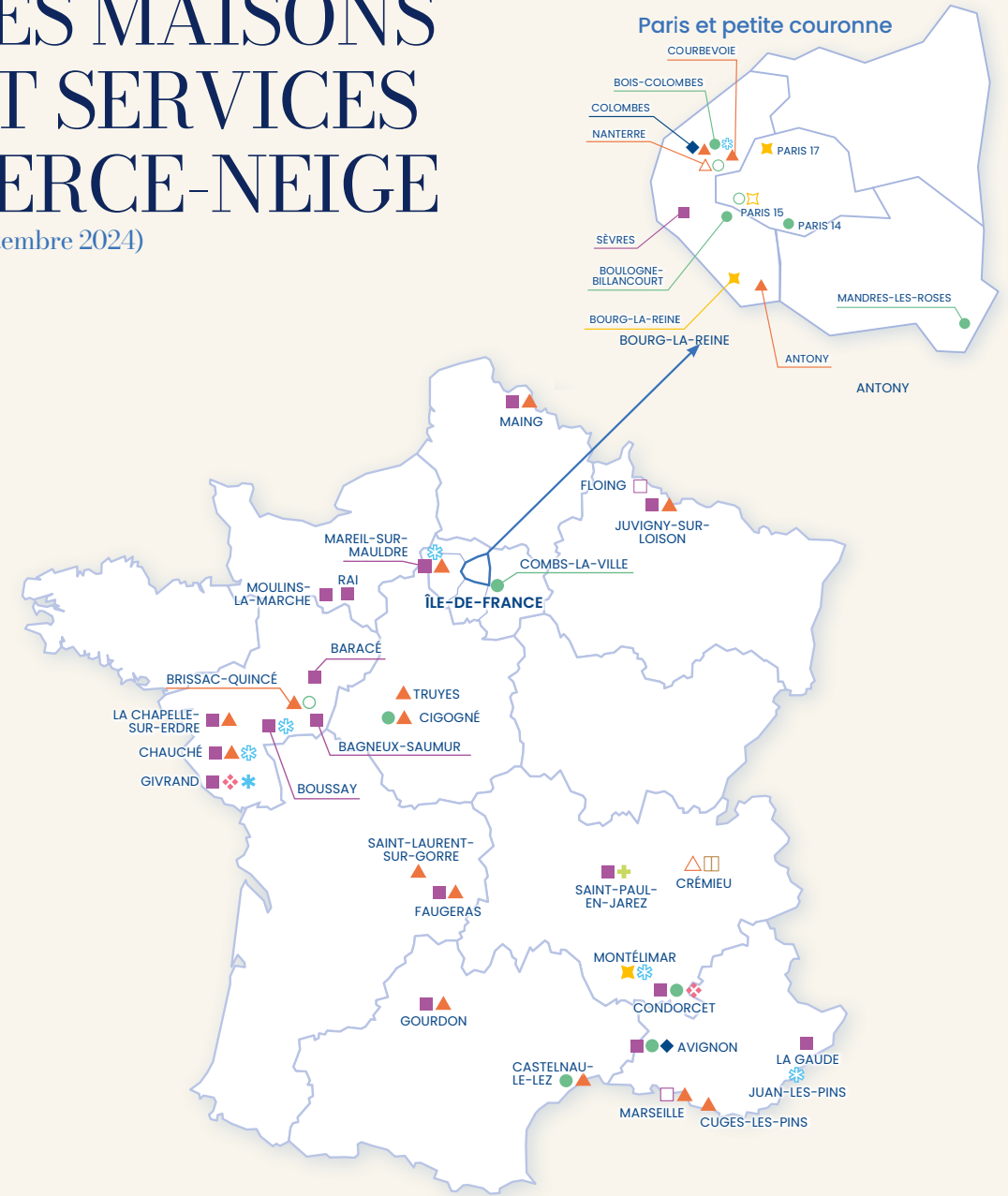
Le Groupe Percujam, Maison Perce-Neige d'Antony, lors d'une séance photo exceptionnelle pour l'affiche de leur concert au Casino de Paris.

La Maison Perce-Neige de Mareil-sur-Mauldre pendant les fêtes de fin d'année.



LES MAISONS ET SERVICES PERCE-NEIGE

(Septembre 2024)



52 établissements et services

1350 personnes en situation de handicap

- ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ (EANM)
- ▲ ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL MÉDICALISÉ (EAM)
- MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE (MAS)
- ✦ INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME)
- ◆ SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT
- ✦ MAISON DE VACANCES
- ✦ HABITAT INCLUSIF
- ✦ SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE (SAVS)
- Projet d'EANM
- △ Projet d'EAM
- Projet de MAS
- ✦ Projet d'IME
- ✦ Projet d'habitat inclusif
- Projet de résidence autonomie

ORGANISATION ET ÉQUIPES DE LA FONDATION

GOUVERNANCE

Le Conseil d'administration

La Fondation est dirigée par un Conseil d'administration composé de 12 membres et constitué de trois collèges de 4 membres :

- Le Collège des fondateurs,
- Le Collège des amis,
- Le Collège des personnalités qualifiées.

Le Conseil d'administration définit la stratégie de la Fondation en termes d'actions et de projets. Il s'assure de la mise en œuvre de ces derniers et du suivi de la situation administrative et financière. Chaque année, le Conseil d'administration approuve le budget annuel, les comptes financiers et le rapport d'activité.

Un Commissaire du gouvernement, désigné par le ministre de l'Intérieur après avis du ministre chargé du handicap, assiste aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative. Il veille au respect des statuts et du caractère d'utilité publique de l'activité de la Fondation.

COMPOSITION DU CONSEIL AU 31/12/2024

Collège des Fondateurs :

Christophe Lasserre-Ventura, Jean-Louis Auque, Jean-François Guillemain, Alexandre de Montesquiou.

Collège des personnalités qualifiées :

Valérie Pancrazi, Florence Peronnau, Matthieu Jacquillat, Laurent Malhomme.

Collège des amis :

Isabelle Costil, Gisèle Milhiet, Bertrand de La Selle, Joseph-Émile Serna.

Commissaire du gouvernement :

En attente de nomination.

LE BUREAU

Le Bureau est composé statutairement de 4 membres élus par le Conseil d'administration pour une durée de trois ans, et nommés aux fonctions de Président, Vice-Président, Trésorier et Secrétaire.

LES COMITÉS

Le Comité des amis réunit des personnes qui souhaitent apporter leur soutien bénévole aux actions de la Fondation, dans le cadre des missions dévolues par le Conseil d'administration. Ce comité désigne les membres siégeant au Conseil d'administration, au titre du Collège des amis.

Le Conseil d'administration s'appuie également sur des comités dont il désigne les membres et définit les missions, dans certains domaines d'actions. C'est notamment le cas du Comité scientifique, et du Comité financier.

Le Comité scientifique a pour missions de proposer au Conseil d'administration et au Bureau, les éléments nécessaires pour qu'ils élaborent et développent la politique de recherche de la Fondation, d'assurer le suivi de la politique de recherche définie par le Conseil d'administration et de faire des propositions de projets qui pourraient être financés, et d'assurer le suivi des projets financés.

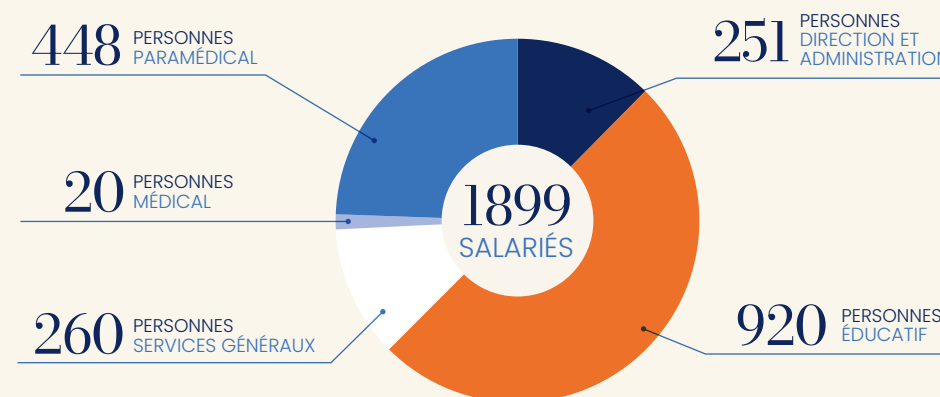
Les quatre membres de ce Comité sont : Dr Delphine Heron, Pr Arnold Munnich, Pr Thierry Billette de Villemeur, Pr Damien Léger.

Le Comité financier est chargé d'assister le Conseil d'administration et le Bureau dans le domaine de la gestion des placements financiers de la Fondation. Il est actuellement composé de 3 membres désignés par délibération du Conseil : Valérie Pancrazi (Présidente), Jean-Louis Auque et Fabrice Dejean.

Le Comité de Réflexion Ethique de la Fondation (CREF) a pour mission de définir et d'animer l'Ethique de la Fondation. Le comité, composé de résidents, de salariés, d'un administrateur et du Président, a pour objectif de formaliser et de diffuser des recommandations pratiques pour éclairer les décisions qui sont prises au quotidien. Par ailleurs, il veille au bon fonctionnement des comités éthiques dans les Maisons Perce-Neige.

Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil d'administration et le Bureau dans l'élaboration, le suivi et l'amélioration permanente du contrôle interne au sein de la Fondation. Il est actuellement composé de 4 membres désignés par le Conseil du 11 avril 2023 : Bertrand de La Selle (Président), Jean-Louis Auque, Joseph-Emile Serna, Valérie Pancrazi.

ÉQUIPES DE LA FONDATION AU 31.12.24



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par délégation du Président, le Directeur Général dirige l'ensemble des services de la Fondation, siège et établissements. Il met en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'administration, en veillant au respect des dispositions réglementaires et des procédures internes.

Il rend compte de ses missions régulièrement au Bureau et au Conseil d'administration.

LES ÉQUIPES DU SIÈGE AU 31/12/2024

Les différents services du siège assurent un ensemble de missions relatives à la gestion des établissements et des activités propres de la Fondation : accompagnement médico-social des établissements, amélioration continue de la qualité, ressources humaines et paie, communication et collecte, développement des projets, affaires juridiques et libéralités, systèmes d'information, gestion administrative et financière, construction et gestion immobilière.

LE RAPPORT FINANCIER 2024

ANNOTATIONS DU TRÉSORIER DE LA FONDATION, JEAN-LOUIS AUQUE

Cette année 2024 confirme encore et toujours la confiance des donateurs, des testateurs, des partenaires et des financeurs publics à l'endroit de la Fondation Perce-Neige pour ses missions sociales en faveur des personnes en situation de handicap.

Forte de cette confiance, la Fondation a poursuivi son action selon le modèle socio-économique qui est le sien, de gestionnaire de « Maisons Perce-Neige » d'une part et de porteur de projets immobiliers pour créer de nouvelles places d'accueil et apporter des solutions innovantes adaptées aux différentes situations de handicap d'autre part.

Si les financements publics assurent l'essentiel des budgets du fonctionnement des « Maisons », le soutien fidèle de la générosité du public reste indispensable pour permettre à la Fondation d'adapter les conditions de cet accompagnement au mieux des besoins des résidents, afin de leur offrir un supplément de qualité de vie et de bonheur, comme l'avait voulu Lino Ventura, le fondateur de la Fondation Perce-Neige. Cet abondement significatif représente 5 % des budgets de fonctionnement des Maisons.

La Fondation intervient également comme porteur de projets immobiliers, pour construire de nouvelles Maisons mais aussi adapter et moderniser constamment celles qui fonctionnent pour améliorer le cadre de vie et l'accompagnement de leurs résidents. Pour financer ces projets, l'apport de la générosité du public est capital car il représente dans la plupart des opérations l'essentiel, voire la totalité du financement nécessaire.

Cette action d'investissement s'amplifie avec les objectifs du plan stratégique 2021-2025 adopté par le Conseil d'administration de la Fondation qui a été révisé à la hausse (pour la troisième fois) en juin 2025. L'ambition de ce plan est en effet de toujours mieux répondre aux besoins qui demeurent insuffisamment satisfaits des personnes en situation de handicap et de leurs familles en créant 420 places d'accueil. Il porte désormais sur 25 projets immobiliers (Établissements médicalisés ou non, Habitats inclusifs et Résidence autonomie) à réaliser sur la période 2025-2028. Il inclut également le soutien à des projets innovants (classes Soleil, recherche, formation des professionnels

du handicap) et la proposition de solutions diversifiées d'accompagnement des personnes en situation de handicap, avec notamment des projets de logements inclusifs (11 projets), de services d'aide à domicile et de maisons de vacances.

Compte tenu de l'ampleur des financements à mobiliser sur l'ensemble des investissements prévisionnels, 10 projets restent à financer. La trésorerie provenant de la générosité publique accumulée en réserve sur les exercices précédents ne sera pas suffisante et la Fondation devra trouver de nouvelles sources de financement, y compris si besoin des emprunts aidés par l'État (PLAI et PLS) à compter de 2025. La solidité de son bilan et sa capacité d'endettement intacte permettent à la Fondation d'envisager sereinement cette étape. Ce financement « de relais » restera toutefois secondaire au regard du soutien de la générosité publique sans laquelle rien ne serait possible.

Bien qu'ayant ces nombreux projets à mener et de multiples activités à gérer au quotidien, la Fondation reste particulièrement vigilante sur la question des dépenses de fonctionnement et de recherche de fonds, avec des ratios toujours maîtrisés (environ 9,8 % des ressources issues de la générosité publique et 2 % des ressources totales). Elle s'attache aussi à pérenniser le modèle économique de ses actions. C'est dans cet objectif que le Conseil d'administration dote chaque année la réserve pour projets d'investissements et la réserve de fonctionnement des Maisons, garantissant la détermination et la capacité de la Fondation Perce-Neige à consolider, dans un présent incertain, et à poursuivre dans le futur ses actions en faveur des personnes en situation de handicap, de façon durable.

Merci encore pour votre soutien à la Fondation Perce-Neige, fidèle, attentif, important et si nécessaire pour la vie des Maisons Perce-Neige et pour le développement de ses projets.

PRÉCISIONS SUR LES ÉTATS FINANCIERS PRÉSENTÉS

Le présent rapport reprend les principales données extraites des comptes annuels 2024 de la Fondation Perce-Neige régulièrement approuvés et certifiés par le commissaire aux comptes. Ces comptes ont été établis conformément aux dispositions comptables des règlements ANC n° 2018-06 et

2019-04 applicables.

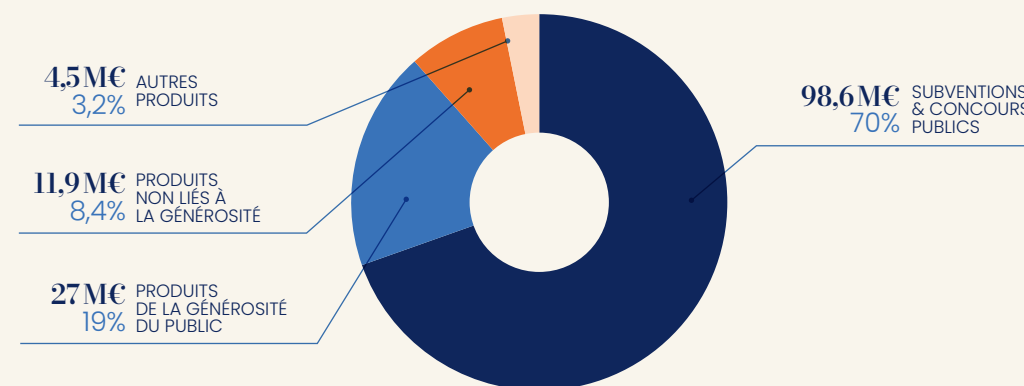
Pour rappel, l'impact de ces dispositions applicables depuis le 1^{er} janvier 2020 se traduit dans les documents de synthèse, notamment par la comptabilisation au bilan des legs et donations acceptés mais non réalisés à la

clôture de l'exercice et par la présentation du document de synthèse, le CROD, compte de résultat par origine (des ressources) et destination (des emplois), qui est une présentation fonctionnelle du compte de résultat.

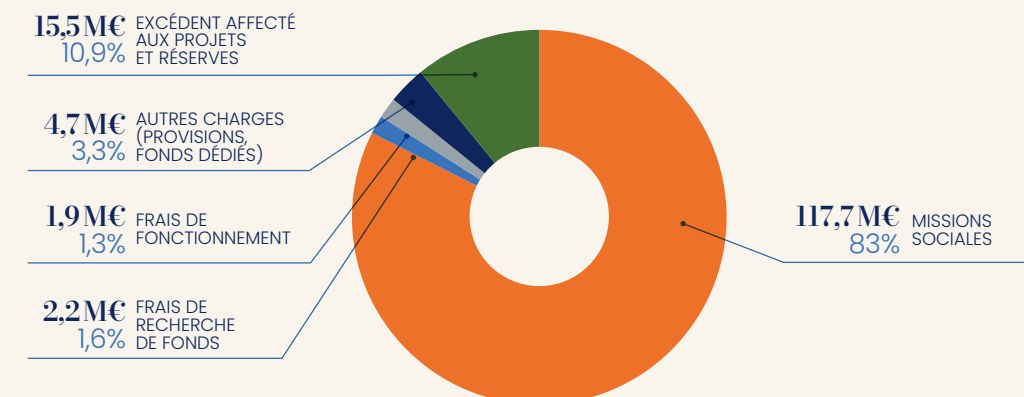
LES CHIFFRES-CLÉS DE L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

EN MILLIONS D'EUROS
CHIFFRES EXTRAITS DU CROD

L'ORIGINE DES RESSOURCES



L'EMPLOI DES RESSOURCES



LE COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

EN K€

A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	27 020	27 020	27 521	27 521
1.1 Cotisations sans contrepartie	1	1	1	1
1.2 Dons, legs et mécénat	22 526	22 526	23 993	23 993
- Dons manuels	3 823	3 823	3 381	3 381
- Legs, donations et assurances-vie	18 677	18 677	20 531	20 531
- Mécénat	25	25	81	81
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	4 493	4 493	3 527	3 527
2- PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	11 937	0	8 395	0
2.1 Cotisations avec contrepartie	0	0	0	0
2.2 Parrainage des entreprises	397	0	256	0
2.3 Contributions financières sans contrepartie	422	0	158	0
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	11 118	0	7 981	0
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	98 600	0	98 790	0
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 637	0	1 749	0
5- UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	2 865	2 372	1 058	612
TOTAL	142 060	29 392	137 513	28 133
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES	117 734	7 036	114 836	6 858
1.1 Réalisées en France	117 734	7 036	114 836	6 858
- Actions réalisées par l'organisme	117 110	6 413	114 159	6 182
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	624	624	677	677
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	0	0
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 222	1 813	1 966	1 966
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 222	1 813	1 966	1 966
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0	0	0
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 822	1 063	1 856	1 171
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 485	0	2 143	0
5- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	92	0	59	0
6- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	3 157	2 273	3 023	283
TOTAL	126 572	12 186	123 884	10 278
EXCÉDENT	15 488	17 206	13 630	17 855

COMMENTAIRES DU CROD

LES RESSOURCES

LES SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS

Près de 83% des ressources proviennent des fonds publics et sont affectées au fonctionnement et à la gestion des 53 établissements et services sous contrôle des autorités de tarification. Ces fonds recouvrent les financements accordés par les autorités des Conseils départementaux et des Agences régionales de santé sous forme de prix de journée et/ou de dotations (en fonction du nombre de résidents et du nombre de journées de prise en charge).

LES PRODUITS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Ils sont constitués des dons manuels, des produits des legs, donations et autres libéralités (assurance-vie) ainsi que divers produits issus des manifestations et partenariats en soutien aux actions de la Fondation. Ils intègrent également la quote-part de produits financiers imputable à ces ressources.

L'année 2024 traduit à nouveau le soutien continu des donateurs et testateurs en faveur des actions conduites par la Fondation.

LES PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Ces ressources concernent des produits complémentaires liés à la gestion des établissements (dont les contributions des résidents accueillis au sein des établissements) ainsi que les ressources de la gestion propre de la Fondation (produits financiers, exceptionnels, autres contributions).

LES EMPLOIS

LES MISSIONS SOCIALES

Au 31/12/2024, Perce-Neige assure la gestion de 53 établissements et services médico-sociaux d'accueil et d'hébergement de personnes handicapées, et de 2 Maisons de vacances avec l'objectif d'apporter aux résidents une qualité de l'accompagnement conformément aux valeurs fondamentales de la Fondation et à son projet institutionnel. Cette mission sociale représente un emploi de 117 M€, soit la part prépondérante du total des emplois de 93 % du total des emplois de 126 M€ (avant excédent de l'exercice).

Les autres missions sociales pour un montant de 0,6 M€ concernent le soutien à des projets externes innovants (Classes Soleil en faveur de jeunes enfants autistes, Village des Enfants extraordinaires) et des projets de recherche, ainsi que les actions de sensibilisation auprès du grand public.

LES FRAIS DE RECHERCHE DE DONS

Ils recouvrent les dépenses liées à la gestion des ressources de la générosité du public, et notamment depuis le 01/01/2020 compte-tenu de la réforme comptable, les frais de traitement des dossiers de successions (taxes, charges locatives, honoraires, etc. qui étaient auparavant déduits des produits). Ils représentent 1,6 % du total des emplois de 126 M€ (avant excédent de l'exercice).

LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Ils recouvrent la communication et le fonctionnement général de la Fondation (y compris des charges exceptionnelles). Tout en contribuant à assurer le développement de Perce-Neige et de ses activités, le niveau contrôlé de ces dépenses qui représentent 1,3 % du total des emplois de 126 M€ (avant excédent de l'exercice) traduit la maîtrise de ces charges à laquelle le Conseil d'administration est particulièrement attentif.

LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

EN K€

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	27 020	27 521
1.1 Cotisations sans contrepartie	1	1
1.2 Dons, legs et mécénat	22 526	23 993
- Dons manuels	3 823	3 381
- Legs, donations et assurances-vie	18 677	20 531
- Mécénat	25	81
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	4 493	3 527
TOTAL DES RESSOURCES	27 020	27 521
2- REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0	0
3- UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	2 372	612
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	29 392	28 133
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	84 318	79 157
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	17 206	17 855
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-21 279	-12 694
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	80 245	84 318
EMPLOIS PAR DESTINATION		
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1- MISSIONS SOCIALES	7 036	6 858
1.1 Réalisées en France	7 036	6 858
- Actions réalisées par l'organisme	6 413	6 152
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	624	677
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	0	0
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 813	1 966
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 813	1 966
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 063	1 171
TOTAL DES EMPLOIS	9 913	9 995
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0	0
5- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	2 273	283
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	17 206	17 855
TOTAL	29 392	28 133

COMMENTAIRES DU CER

LES RESSOURCES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC S'ÉLÈVENT À 27 MILLIONS D'EUROS, EN AUGMENTATION PAR RAPPORT AUX EXERCICES PRÉCÉDENTS.

LES EMPLOIS DE CES RESSOURCES SE RÉPARTISSENT ENTRE :

Les missions sociales qui recouvrent essentiellement les charges de support et l'abondement de charges de fonctionnement des « Maisons Perce-Neige » en complément des financements publics des autorités de tarification et de contrôle ;

Les frais de recherche de dons qui correspondent aux frais d'appel à la générosité (voir commentaires page 13) ;

Les frais de fonctionnement (voir page 13).

L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

L'excédent dégagé est affecté au financement des projets de la Fondation, essentiellement des investissements dans la construction et la rénovation des « Maisons Perce-Neige ».

Il est rappelé que ces projets s'inscrivent dans des temps longs de 5 à 7 ans (délai entre l'appel à projet et l'achèvement des travaux).

Le solde des ressources de la générosité du public reportées en fin d'exercice est à mettre en lien avec le financement des projets identifiés doté par le Conseil d'administration en « réserves pour projet de l'entité ».

LE BILAN - ACTIF

EN K€

LIBELLÉ	Montant brut 31/12/2024	Amort. et prov. 31/12/2024	Montant net 31/12/2024	Montant net 31/12/2023
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
Frais d'établissement	2 478	2 411	68	77
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 231	1 023	208	151
Immobilisations incorporelles en cours	298		298	51
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
Terrains	18 920	986	17 934	17 893
Constructions	173 498	79 187	94 311	95 367
Installations techniques, matériels et outillage	13 992	10 843	3 149	2 992
Autres immobilisations corporelles	17 215	12 610	4 605	3 634
Immobilisations corporelles en cours	36 321		36 321	18 102
BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS :				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	38 021	152	37 869	37 317
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :				
Participations et créances rattachées	27		27	27
Autres titres immobilisés	64 190		64 190	44 199
Prêts	1 995		1 995	1 763
Autres immobilisations financières	1 310	0	1 310	1 226
TOTAL I	369 497	107 212	262 285	222 798
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	0		0	0
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES	231		231	119
CRÉANCES :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 418	438	7 980	9 865
Créances reçues par legs ou donations	16 498		16 498	16 697
Autres créances	12 608		12 608	11 126
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	1 434		1 434	1 799
DISPONIBILITÉS	116 585		116 585	130 077
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	427		427	525
TOTAL II	156 202	438	155 764	170 212
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS III				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS IV				
ÉCART DE CONVERSION (ACTIF) V				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	525 699	107 650	418 049	393 010

COMMENTAIRES DU BILAN

LE BILAN SE TOTALISE À 418 MILLIONS D'EUROS.

LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE LA FONDATION EST SOLIDE, GAGE DE PÉRENNITÉ.

COMMENTAIRES DE CERTAINS POSTES DE L'ACTIF

L'actif immobilisé de 262,2 M€ est composé essentiellement des constructions, agencements et équipements des Maisons Perce-Neige. Leur valeur augmente principalement avec la réalisation en cours de travaux liés aux projets immobiliers (Poste des « immobilisations en cours »). À l'actif immobilisé, figure également la valeur des biens immobiliers reçus par legs et donations, désormais enregistrée dans les comptes dès leur date d'acceptation par le Bureau et le Conseil d'administration et dans l'attente de leur cession. Il comprend également les titres immobilisés représentatifs des placements à longs termes de trésorerie propre (dotation statutaire).

L'actif réalisable et disponible (155,7 M€) est constitué des fonds disponibles pour assurer le financement courant des Maisons, la poursuite des missions sociales, du fonctionnement et des projets de la Fondation dotés dans les réserves. Il comprend la trésorerie qui totalise celle de la Fondation strictement dite et celle des établissements sous contrôle des autorités de tarification. La trésorerie de la Fondation correspond essentiellement aux réserves dotées spécifiquement pour les projets de la Fondation au poste « réserves pour projet de l'entité » (voir les commentaires du passif).

La trésorerie est placée sur des supports de placements garantis et sécurisés après avis du Comité financier, conformément à la politique de gestion des fonds édictée par le Conseil d'administration.

LE BILAN - PASSIF

EN K€

LIBELLÉ	Montant net 31/12/2024	Montant net 31/12/2023
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
Fonds propres statutaires	20 015	20 015
Fonds propres complémentaires	7 107	5 965
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
Fonds propres statutaires	1 012	987
Fonds propres complémentaires	533	533
Écarts de réévaluation	0	0
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	92 338	79 144
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	11 811	12 578
Autres réserves	156 790	155 112
REPORT À NOUVEAU	-12 302	-9 888
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-13 095	-9 261
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (EXCÉDENT OU DÉFICIT)	15 488	13 630
dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-1 915	-3 708
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	280 981	265 498
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 687	7 412
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	2 270	2 483
TOTAL I	290 938	275 393
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	50 961	52 402
Fonds dédiés	7 437	7 138
TOTAL II	58 398	59 539
PROVISIONS		
Provisions pour risques	2 643	2 171
Provisions pour charges	8 953	9 637
TOTAL III	11 597	11 808
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 134	16 277
Emprunts et dettes financières diverses	136	169
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 149	2 946
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 558	3 943
Dettes des legs ou donations	2 791	1 601
Dettes fiscales et sociales	18 582	17 323
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 875	1 865
Autres dettes	2 480	2 050
Produits constatés d'avance	411	96
TOTAL IV	57 117	46 270
ÉCART DE CONVERSION (PASSIF) TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	418 049	393 010

COMMENTAIRES DU BILAN

COMMENTAIRES DE CERTAINS POSTES DU PASSIF

Les fonds propres se totalisent à 291 M€.

Leur augmentation correspond pour l'essentiel au résultat excédentaire de l'exercice.

L'excédent net de 15,5 M€ se décompose en un déficit de la gestion contrôlée des établissements de 1,9 M€ et un excédent de 17,4 M€ de la gestion propre de la Fondation à affecter. Cet excédent est affecté essentiellement aux projets immobiliers en cours de construction et futurs pour lesquels sont dotées les « réserves pour projet de l'entité » qui portent sur tout ou partie de 36 projets significatifs identifiés et aux réserves de fonctionnement, conformément à la politique définie par le Conseil d'administration afin de garantir la pérennité des actions de la Fondation.

Les fonds reportés de 50,9 M€ correspondent à la valeur des biens et créances reçus par legs et donations acceptés à la clôture de l'exercice mais non encore réalisés.

Les fonds dédiés de 7,4 M€ correspondent au solde des ressources affectées par les donateurs et tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas été utilisé à la fin de l'exercice.

Les emprunts auprès des établissements financiers intègrent les emprunts issus des fusions pour se totaliser à 15,1 M€ à la clôture de l'exercice. L'échéance annuelle est de l'ordre de 1,2 M€, la part à plus de 5 ans est de 5 M€.



TRANSPARENCE ET CONTRÔLE

DON EN CONFIANCE

Adhérente depuis 1996, la Fondation Perce-Neige se soumet chaque année au contrôle du Don en Confiance par rapport aux règles de transparence et de déontologie définies. La Fondation a eu son agrément renouvelé en 2024, pour une période de 3 ans.

COUR DES COMPTES

En tant qu'organisme faisant appel à la générosité, la Fondation Perce-Neige relève du contrôle de la Cour des comptes. Le rapport public du dernier contrôle est disponible sur le site internet de la Cour. Le rapport qui porte sur les années 2018 à 2021 s'est conclu par un avis de conformité sans réserves.

COMPTES ANNUELS

Conformément aux obligations légales, les comptes annuels 2024 ont été contrôlés et certifiés par un commissaire aux comptes (Cabinet JEGARD CREATIS). Ils ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Fondation Perce-Neige du 23/06/2025. Ils sont transmis aux autorités de tutelle (Ministères et Préfecture) et publiés sur le site du Journal Officiel.



FONDATION
**PERCE
NEIGE**

7 bis, rue de la Gare
CS 20171 - 92594 Levallois-Perret Cedex
01 47 17 19 30

www.perce-neige.org

